

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

“CALENDRIER DE L’AVENT D’ALBI BY LES POTERIES D’ALBI”

Article 1. Objet

La société Poterie d’Albi, SARL au capital de 117 300€, immatriculée au RCS d’Albi B 087320065, et situé au 112 Avenue Albert Thomas, 81000 ALB propose un jeu-concours gratuit et sans obligation d’achat intitulé « Calendrier de l’Avent d’Albi by Les Poteries d’Albi », du 01/12/2020 au 25/12/2020.

Article 2. Conditions de participation au Jeu-Concours

La participation au Calendrier de l’Avent est gratuit et sans obligation d’achat. La participation est possible à toute personne physique majeur. Une même personne ne pourra gagner qu’un seul lot sur la période du jeu. Les Poteries d’Albi peuvent vérifier l’identité des participants librement.

Article 3. Modalités d’inscription

Le formulaire de participation est disponible en ligne sur la page Facebook des Poteries d’Albi : <https://www.facebook.com/LesPoteriedAlbi.ClairedeTerre.PoterieAlbi>

Chaque participant doit remplir les informations nécessaires : prénom, email, code postal, pour valider sa participation. La soumission du formulaire de participation emporte acceptation sans réserve de l’ensemble du présent règlement et l’abonnement à la newsletter des Poteries d’Albi, limité à 1 envoi maximum par mois.

Article 4. Liste des lots en jeu

	Lot /	Valeur	/	Commerce
1	Pot Odysée Voile de Nacre	/ 20€	/	Poterie d'Albi
2	Tee-Shirt à personnaliser	/ 25€	/	Kapitales
3	Mon premier pot couleur au choix selon disponibilité	/ 13€	/	Poterie d'Albi
4	Bon d'achat web Poteries	/ 10€	/	Poterie d'Albi
5	centre de table Noël	/ 22€	/	Auréline Fleur
6	Pot Tendresse Métal	/ 20€	/	Poterie d'Albi
7	Pain d'Épice	/ 7.00€	/	Miladiou
8	Morei Faïence de Marbre (petit)	/ 15€	/	Poterie d'Albi
9	Bon d'achat	/ 10€	/	La Pangée
10	Petit Inca Dune	/ 20€	/	Poterie d'ALbi
11	Bon d'achat web Poteries	/ 20€	/	Poterie d'Albi
12	Volupté Jade	/ 34€	/	Poterie d'ALbi
13	Kit bijoux	/ 18€	/	Perles & Co
14	Cancale chevron Gold	/ 25€	/	Poterie d'ALbi
15	Un marbré	/ 8€	/	Albi Foie Gras

- 16 Bon d'achat web Poteries / 15€ / Poterie d'Albi
- 17 Coffret chocolat (30 chocolats) (attente visuel) / 20€/ Chocolaterie Gayraud
- 18 Saint Tropez métal Matière / 29€ / Poterie d'Albi
- 19 City PASS / 14€/ Office du Tourisme d'Albi
- 20 Liseré Terre Brulée / 27€ / Poterie d'Albi
- 21 Bon d'achat en ligne / 10€ / Ahimsa
- 22 Bon d'achat / 25€ / Toile de la Montagne Noire
- 23 Soins ou remise / Institut de Beauté
- 24 Douceur et tendresse rouge / 20€ / Poterie d'Albi
- 25 Inca couleur au choix rouge ou métal / 52€ / Poterie d'Albi

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ni ne pourront être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre contrepartie.

Article 5. Publication des résultats

Les gagnants sont annoncés instantanément après participation et tirage au sort aléatoire numérique prévu par l'application de gestion du jeu hébergé par Reflexe Média. Les gagnants albigeois devront venir retirer leur lot directement chez le commerçant participant, les autres participants devront communiquer leur adresse postale pour que le commerçant participant puisse leur expédier leur lot.

En cas de données personnelles invalides, les Poteries d'Albi ou les autres commerçants participants ne peuvent pas être tenus pour responsables dans le non-envoi du lot gagné.

Les lots non réclamés seront remis en jeu sans nouvelle de la part des gagnants dans un délai de 3 mois.

Article 6. Communication

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à communiquer leur prénom, leur adresse email et leur code postal dans tout support de communication lié à l'organisation du jeu pour un an maximum sans contrepartie financière à versé aux participants ou gagnants.

Article 7. Responsabilité

L'obligation des Poteries d'Albi et des commerçants participants se limite à organiser et remettre les lots aux gagnants selon les modalités fixées dans ce règlement. Ces derniers ne pourront être tenus responsables en cas d'évènements indépendants de leur bonne volonté tels que des problèmes techniques, piratages, fraudes, défaillances techniques, forces majeures etc... Par ailleurs, les organisateurs du jeu se réservent le droit de pouvoir modifier ou annuler le jeu ou du présent règlement, de modifier la liste des lots en cours de déroulement, de modifier la durée du jeu sans que leurs responsabilités ne soient engagées.

Article 8. Consultation et modification du Règlement

Le Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Calendrier de l'Avent d'Albi by Les Poteries d'Albi sur l'application Reflexe Media utilisée pour la programmation du jeu. Dans le cas où un participant refuserait la modification du présent règlement, il devra se désister du jeu en envoyant un message privé sur la page Facebook des Poteries d'Albi.

Article 9. Loi Informatique et Libertés

Conformément à la « loi informatique et libertés » n° 78-17, dans sa version applicable au jour de l'ouverture du jeu, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations le concernant. Toute demande en ce sens devra être adressée aux Poteries d'Albi par courriel à l'adresse suivante : lespoteriesdalbi@lespoteriesdalbi.fr

Article 11. Litiges, loi applicable et attribution de compétence juridictionnelle

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du règlement sera tranchée par les Poteries d'Albi. Toute contestation ou réclamation en lien avec le jeu devra être soumise par écrit aux Poteries d'Albi par courrier avec accusé de réception adressé à son siège social au plus tard dix (10) jours calendaires après la clôture du jeu.

Le règlement est soumis à la loi française. Tout litige en lien avec le présent jeu devra faire l'objet d'une tentative de résolution amiable. En cas d'échec de cette tentative de résolution amiable constatée par chaque partie, le litige sera soumis à la juridiction compétente d'Albi (Tarn).